



Projet de développement d'un procédé de recyclage d'éléments de batteries au Lithium-ion avec un fonds d'investissement chinois

Europlasma, spécialiste du traitement et des déchets dangereux, de la valorisation matière et de la décarbonation, annonce que sa filiale chinoise Europlasma Environmental Technologies (EET) est entrée en négociation avec un fonds d'investissement basé à Hangzhou, en vue de mettre au point un procédé innovant de recyclage des anodes de batteries Lithium-ion utilisées dans les véhicules électriques.

Le projet fait suite à des travaux menés au cours du second trimestre 2023 par EET dans son centre de recherche situé à Hangzhou. Les résultats observés démontrent la pertinence d'application du procédé afin de régénérer les anodes de batteries au lithium arrivées en fin de vie.

Les discussions avec ce fonds d'investissement spécialisé dans les technologies de rupture en lien avec la préservation de l'environnement portent sur :

- le financement des travaux de développement d'un démonstrateur pilote de recyclage d'anodes de batteries lithium,
- le partage des droits d'exploitation de ce procédé développé par EET,
- une option d'entrée au capital de la société d'exploitation du procédé en Chine.

La sollicitation spontanée de ce fonds pour notamment financer des travaux de recherche et de développement illustre la réputation grandissante de la filiale du Groupe Europlasma et montre la place que prend progressivement EET sur la scène chinoise dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets solides.

Pour Europlasma, ce projet permettrait de disposer, à terme, d'un nouveau procédé à son actif et des droits d'exploitation dudit procédé au plan mondial - hors Chine sans peser sur ses besoins de financement, puisque les moyens d'essais spécifiques et les travaux de R&D seraient financés par le fonds. En outre, cette nouvelle application de la torche à plasma dans le recyclage des batteries au lithium constituerait une nouvelle opportunité commerciale pour Europlasma en qualité de fabricant de torches.

Ce modèle de développement apparaît particulièrement intéressant dans la mesure où il permet à Europlasma d'accélérer la diversification de ses travaux de R&D et, à terme, d'étoffer plus rapidement son offre mondiale de procédés de valorisation ou de décontamination tout en préservant sa trésorerie, voire en étant rémunéré pour le travail effectué.

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français, présent à l'international, qui conçoit et développe depuis 30 ans des savoir-faire au service de l'homme et de son environnement. Expert dans la dépollution, ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux à partir de sa technologie propriétaire, la torche à plasma, ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale, par substitution d'énergies fossiles ou grâce au recyclage dans une logique d'économie circulaire. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR001400CF13 -ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Relations actionnaires

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 693 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22), de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.